



*** La version française suit au bas de la page. ***

May 23rd, 2021

An Important Message about COVID-19 Protocols from the GRYC Board

Over the last 15 months, we have come together as a Club to overcome the many challenges imposed by this pandemic. Thanks to each and every one of you, the Club was able to safely open in 2020. We rolled out our youth sailing program, ran a few sailing races, and even offered some musical entertainment thanks to the creativity and resourcefulness of our Social Committee. We achieved all of this without any health incidents thanks to the diligence and care we all took to strictly follow our health guidelines. It is our hope, this season will be no exception. Although the vaccination program is picking up steam, it's vital that we maintain a high level of vigilance to keep each other safe.

The Club intends to begin reopening in phases once provincial health regulations permit it. In anticipation of this, we are requesting all members, staff and Youth Program parents read and agree to the Code of Conduct below.

Its creation is based on content from a variety of sources including sailing and health authorities. GRYC's Board will continuously try to provide the most up to date guidance, but it's a shared responsibility for all members to be aware of, and abide by, the latest government directives and regulations. Our approach will continue to evolve as we learn more and monitor our efforts.

I wish you all good health and look forward to seeing you on the island,

David Raymond
Commodore
Gatineau River Yacht Club

2021 COVID-19 Club Code of Conduct

This code of conduct is to inform all members, staff and Youth Program Parents of the procedures in place to ensure that we can safely be at the Club and to confirm each party agrees to take responsibility for meeting the requirements related to COVID-19.

Each person who comes to the Club must first read, understand and agree to this document and be ready and equipped to fully abide by its provisions.

- Members are not obliged to come to GRYC if they do not feel safe for any reason. While GRYC will take all reasonable precautions to protect staff and Members, your presence at GRYC will remain entirely at your own risk.
- Members will not, under any circumstances, come to the Club if they have any symptoms of COVID-19 or if they are living with a person who has symptoms or has recently tested positive for COVID-19. For symptoms of COVID-19 please refer to the following website: [Coronavirus disease \(COVID-19\): Symptoms and treatment](#).
- All government mandated physical distancing and hygiene measures must be fully complied with when you come to the Club.
- Members will remain responsible for ensuring their children adhere to the Code of Conduct while visiting the Club, whether accompanied by a parent or not.
- Members are requested to supply their own hand sanitizer for personal use.
- Members must carry a mask or face covering and wear it properly fitted over the nose and mouth when you are less than 2 metres from another person.
- Members will take their waste and recycling with them when they leave the island. On-site disposal will not be available.
- The clubhouse is currently closed to Members. If/when reopened, it will be under controlled circumstances and with strictly enforced sanitation protocols.
- Guests are not permitted at the GRYC until further notice. If and when permitted to invite guests, Members will be responsible for communicating the Code of Conduct to his/her guests and to ensure their compliance.

Commitment

I acknowledge that as either a Member, GRYC Staff, or Youth Program parent that I will comply with these directives with respect toward others. Should I observe that another person at the GRYC is not respecting the code of conduct, it is acceptable to politely ask that person to conform to the requirements. Should the issue not be resolved, I can communicate to a Director of the Board who will have full authority to enforce this Code of Conduct.

23 mai 2021

CODE DE CONDUITE 2021 - TRADUCTION ET RÉVISION EN FRANÇAIS, GRACIEUSETÉ DE DANICKE BAKARA.

Un message important du conseil d'administration du CVRG concernant les protocoles COVID-19

Au cours des 15 derniers mois, nous nous sommes réunis en tant que Club pour surmonter les nombreux défis imposés par cette pandémie. Grâce à chacun et chacune d'entre vous, le Club a pu ouvrir en toute sécurité en 2020. Nous avons mis en place notre programme de voile jeunesse, organisé quelques courses de voile et avons même offert un divertissement musical grâce à la créativité et à l'ingéniosité de notre comité social. Nous avons réalisé tout cela sans aucun incident sanitaire grâce à la diligence et au soin que nous avons tous pris pour suivre strictement nos directives en matière de santé. Nous espérons que cette saison ne fera pas exception. Bien que la campagne de vaccination aille bon train, il est primordial que nous maintenions un haut niveau de vigilance pour assurer la sécurité de chacun.

Le Club a l'intention de commencer la réouverture par étapes dès que les règlements sanitaires provinciaux le permettront. Toutefois, pour y arriver, nous demandons à tous les membres, au personnel et aux parents du Programme jeunesse de lire **le Code de conduite** ci-dessous et d'accepter de s'y conformer.

La création de ce code se fonde sur du contenu provenant de diverses sources, dont des organisations de voile reconnues et les autorités de la santé publique.

Conseil d'administration du CVRG continuera de s'efforcer de fournir les directives les plus récentes. Or, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une responsabilité partagée et que tous les membres sont évidemment tenus de connaître et de respecter la réglementation et les dernières directives gouvernementales. Notre approche continuera d'évoluer au fur et à mesure que nous en apprendrons davantage et que nous surveillerons nos efforts.

Je vous souhaite à tous une bonne santé et j'ai hâte de vous voir sur l'île!

David Raymond

Commodore

Club de voile de la rivière Gatineau

2021 COVID-19 Code de conduite du CVRG

Ce code de conduite a pour but d'informer tous les membres, le personnel et les parents du Programme jeunesse des procédures établies pour s'assurer que l'on peut être au Club en toute sécurité et pour confirmer que toutes les parties concernées acceptent d'assumer la responsabilité de se conformer aux exigences liées à COVID-19. Chaque personne qui se présente au Club doit d'abord lire, comprendre et accepter ce document et être conséquemment équipée et prête à se conformer pleinement à ses dispositions.

- Les membres ne sont pas obligés de venir au CVRG s'ils ne se sentent pas en sécurité, quelle qu'en soit la raison. Bien que le CVRG prenne toutes les précautions raisonnables pour protéger le personnel et ses membres, votre présence sur les lieux et votre participation aux activités autorisées demeurent facultatives et à vos propres risques;
- En aucun cas un ou une membre ne se présentera au Club s'il/elle présente des symptômes de la COVID-19 ou s'il/elle réside avec une personne qui présente de tels symptômes ou qui a récemment été déclarée positive à la COVID-19. Pour connaître les symptômes de la COVID-19, veuillez se référer au site Internet suivant : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Symptômes et traitement](#);
- Toutes les mesures de distanciation physique et d'hygiène prescrites par le gouvernement doivent être strictement observées lorsque vous vous présentez au club;
- Les membres demeurent en tout temps responsables du comportement de leurs enfants et de leur respect du code de conduite lorsqu'ils visitent le Club, qu'ils soient accompagnés d'un parent ou non;
- Les membres sont priés de fournir et d'avoir au préalable leur propre désinfectant pour les mains pour leur usage personnel;
- Les membres doivent se munir d'un masque ou d'un couvre-visage et le porter correctement ajusté pour couvrir le nez et la bouche lorsqu'ils se trouvent à moins de 2 mètres d'une autre personne;
- Les membres emporteront leurs déchets et leur recyclage avec eux lorsqu'ils quitteront l'île. Prévoyez alors apporter un sac à ordures ou contenant pour le recyclage. Aucun déchet ne pourra être laissé sur place après votre départ;
- Le club-house est actuellement fermé aux membres jusqu'à nouvel ordre. Si ou lorsqu'il sera rouvert, ce sera dans des circonstances sanitaires contrôlées et avec des protocoles strictement appliqués; et
- Les invités ne sont pas autorisés au CVRG jusqu'à nouvel ordre. Si ultérieurement le Conseil permet officiellement l'accès aux invités, les membres du club seront responsables de communiquer le code de conduite à leurs invités et de s'assurer que ces derniers respectent le code de conduite.

Engagement du/de la membre

À titre de membre, membre du personnel du CVRG ou parent du Programme jeunesse, je reconnais que je me conformerai à ces directives tout en respectant les autres. Si j'observe qu'une autre personne se trouvant au CVGR ne respecte pas le code de conduite, il est acceptable de demander poliment à cette personne de se conformer aux exigences. Dans le cas où le problème ne serait pas résolu, je peux

m'adresser à un directeur du Conseil d'administration qui aura alors l'autorité de faire appliquer ce code de conduite.